



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E16310

VALABLE JUSQU'AU 20/04/2025

ÉDITÉ LE 21/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1979

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/04/2002
200 000

Raison sociale : MONTI-PEINTURE-DECORATION

9 RUE DESCHAMPS
95210 ST GRATIEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 79B217

Siret : 315 172 940 00027

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 210046300

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 426283Q1247000/001 294273/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 426283Q1247000/001 294273/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2024

Téléphone : 01 39 89 24 18

Portable : 06 35 16 21 76

Site Internet :

E-mail : accueil@monti-peinture.fr

Responsabilité légale :

MONTI CHARLOTTE PRÉSIDENT / MONTI PHILIPPE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3422	Imperméabilité des façades (Technicité confirmée) Mention RGE	08/06/2022
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE	21/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/04/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	21/04/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	21/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.